Gaillac•Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

Pôle Aménagement durable du territoire
Direction Déchets
Dossier suivi par : Patricia LAFOND

Fait à Rabastens, le 10/07/2026

Aux communes du territoire

Objet : Information DECHETS pour l'organisation de vos évènements festifs

Madame, Monsieur,

En fin d'année dernière, trois ateliers vous ont été proposés autour de la question des déchets. Dans ce cadre, le sujet de la gestion des déchets lors des évènements organisés par la commune a été identifié comme prioritaire.
En ce début de saison estivale, nous souhaitons vous rappeler la démarche pour l'organisation de ce type d'évènement et vous transmettre la communication adaptée ci-jointe à utiliser à cette occasion.
Les étapes à ne pas oublier :

1. Je prends contact avec le service déchets à l'adresse électronique : dechets.menagers@gaillac-graulhet.fr.
   Je complète la convention de déchets, disponible sur le site internet de l'agglomération (également en pièce jointe) et la retourne au service déchets en précisant le nombre de conteneurs, les dates de l'évènement et celles souhaitées pour la livraison,
2. Je prends connaissance des tarifs applicables aux structures publiques :
   - Ordures Ménagères en sacs fermés (bac 4 roues de 770l) = 28.03€,
   - Tri en vrac (bac 4 roues de 770l) = 11.24€,
   - Biodéchets en vrac (bac 2 roues de 240l, à remplir de moitié) = 5.23€,
   - Verre : colonne mise à disposition gratuitement,
3. J'encourage la réduction des déchets et le tri, en utilisant par exemple de la vaisselle réutilisable et en limitant les emballages distribués sur mon évènement,
4. J'imprime les affiches jointes et les appose sur les conteneurs correspondant à chaque flux de déchets.

Tout autre déchet devra être déposé en déchèterie selon sa catégorie.

En s'inscrivant dans cette démarche de réduction et du tri des déchets, nous contribuons collectivement à préserver les ressources naturelles, à réduire l'impact environnemental de nos évènements, et à maîtriser nos coûts de traitement. Chaque organisateur a ainsi un rôle essentiel à jouer pour faire de sa manifestation locale un évènement plus responsable et exemplaire.

Nous restons à votre disposition pour toute question complémentaire :

- Par téléphone au numéro vert : 0 800 007 236
- Par mail : dechets.menagers@gaillac-graulhet.fr

Nous vous remercions pour votre mobilisation et votre contribution à la réussite de cette démarche collective en faveur de la réduction et du tri des déchets.

Bertrand BOUYSSIE,
Vice-Président en charge des déchets

Signé électroniquement par : Bertrand BOUYSSIÉ
Date de signature : 14/07/2026
Qualité : Vice-Président Déchets et voirie